

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Deleuze Brissac
7 décembre 2024



Article 1 :

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs de l'Hérault (CDJE34) organise, le samedi 7 décembre 2024 en association avec L'Echiquier Brissago:

Le Deleuze, tournoi rapide homologué FIDE Ouvert à tous les joueurs licenciés

Salle des Rencontres
12 Av. du Parc, 34190 Brissac

Le tournoi se fait en 6 rondes à la cadence de 13 min + 5 sec/coup.

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE.

Les appariements se font au Système Suisse intégral :
forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant
d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leurs licences
et réglés leurs droits d'inscription.

Une ronde est déclarée terminée lorsque les appariements de la ronde suivante sont
publiés.

Les appariements se feront au Système Suisse intégral à l'aide du logiciel Papi en version 3.3.8

Article 3 :

L'article A4 de l'annexe A est appliqué pour l'ensemble de cette compétition.

« A.4.1 A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des joueurs, A.4.1.1 aucun changement ne peut être fait au réglage de la pendule, sauf si la planification de la compétition était compromise.

A.4.1.2 aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.

A.4.2 Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il agira en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire est autorisé à réclamer, à condition qu'il n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continuera. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les joueurs sans intervention de l'arbitre.

A.4.3 Pour réclamer un gain au temps, le demandeur peut arrêter la pendule et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.

A.4.4 Si l'arbitre observe deux rois en échec ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la partie nulle.

A.4.5 L'arbitre annoncera aussi la chute du drapeau, s'il la constate lui-même. »

Article 4 : Horaires

Vérification des licences et pointage des inscriptions : **le 7 décembre de 13h15 à 13h45**

Ronde 1 : **à 14h00**
Remise des prix : **vers 18h30**

Article 5 :

Droits d'inscriptions : 4 €

Article 6 : Classement

Le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant 1 point, une nulle ½ point et une défaite 0 point selon la grille de résultats.

Les ex-aequo seront départagés par :

1. Buchholz tronqué
2. Kashdan
3. Performance

Article 7 :

- exclusion après 2 forfaits
- avoir une attitude convenable
- analyse et blitz interdits dans la salle
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- signalement des abandons non justifiés à la Commission Nationale de Discipline de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- buvette sur place
- toute dégradation entraînera une exclusion

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Le joueur est responsable de son score. Il doit vérifier que ses résultats dans les rondes déjà jouées ont été correctement enregistrés. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée immédiatement à l'arbitre, avant la publication des appariements de la ronde r + 2. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel du joueur (LA art C-04-2 D-8).

Article 8 :

Arbitre Principal : Fabrice TUR, Arbitre Fédéral Elite 1

Article 9 : Droit à l'image et acceptation du règlement

Par son inscription à la compétition, le joueur adulte ou les parents de joueur mineur donnent autorisation à l'organisateur de publier sur son site internet ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'Échecs.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'Arbitre Principal

L'organisateur

**Fabrice TUR
Arbitre International**